

LE BULLETIN DES SAUVAGINIERS

D'AUTRAY – PIERRE-DE SAUREL – NICOLET/YAMASKA – MASKINONGÉ

Il faut restaurer les habitats de la perchaude

Par Normand Gariépy

Le Regroupement des sauvaginiers (RS) du lac Saint-Pierre, qui encadre les activités de chasse sur le territoire de la Commune de Baie-du-Febvre, soulevait depuis plusieurs années, des préoccupations par rapport à l'utilisation des étangs par les poissons. En effet, au début de la saison de chasse à l'automne, on retrouvait fréquemment des poissons morts dans les étangs. Le RS du lac Saint-Pierre en est arrivé à la conclusion que certains étangs auraient besoin d'un entretien en raison de l'accumulation de sédiments et de la prolifération de la végétation.

Afin de vérifier ces affirmations, une étude par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune a confirmé que les étangs de la Commune de Baie-du-Febvre sont utilisés par les poissons en période de crue. Des jeunes de l'année d'au moins sept espèces ont été répertoriés, confirmant l'utilisation du secteur pour la reproduction et l'alevinage, entre autres chez la perchaude et le grand brochet. L'étude a également démontré que les fossés qui relient les étangs au lac Saint-Pierre ont grandement besoin d'être nettoyés de leurs sédiments.

Le RS lac Saint-Pierre réalisera, à la fin de l'été 2014, des travaux d'entretien des étangs et des fossés utilisés par les poissons à la Commune de Baie-du-Febvre. Ces travaux seront réalisés à partir d'une méthodologie démontrée dans une étude réalisée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP). Par ce projet, nous visons la restauration des canaux aménagés entre les étangs et les étangs eux-mêmes. Le rétablissement de zones d'eau libre sera ainsi favorable au développement des amphibiens, des poissons et à la fréquentation de la sauvagine.

La situation très précaire de la perchaude au lac Saint-Pierre suivi du moratoire sur la pêche de cette espèce, nous amène à penser qu'un tel projet de restauration ne peut que favoriser la réhabilitation de la population de la perchaude. Outre la perchaude et le grand brochet, nombre d'espèces de poisson présents, qui cependant ne subissent pas de prélèvement sportif, assurent plutôt un équilibre essentiel pour l'alimentation d'autres espèces. La réalisation des travaux d'entretien permettra d'assurer la reproduction de ces espèces de poisson ainsi que de plusieurs espèces d'amphibien également essentiel. Nous tenons à remercier, pour sa très grande collaboration, le MDDEP et tout particulièrement, le biologiste M. Philippe Brodeur. En terminant, je souhaite fortement que notre projet en inspire plusieurs autres, même si, comme notre association de chasseurs de canards, la restauration de l'habitat du poisson n'est pas la mission première.



Crédit photo MDDEP

Les travaux se terminent à la Baie Lavallière

Par Alain Desmarais

Source : Partrick Harbour, technicien en biologie, Canards Illimités

L'important projet du Marais St-Louis à la Baie Lavallière sera complété en 2014. Le marais de 117 hectares à l'intérieur de la Baie Lavallière contribuera à préserver une partie de la baie qui est l'une des plus importantes haltes migratoires pour la sauvagine du lac Saint-Pierre. Le Regroupement des Sauvaginaires (RS) du lac St-Pierre qui s'implique dans ce projet depuis 2005 voit enfin se réaliser une partie des demandes des sauvaginaires de la région, soit le retour à des conditions de chasse aux oiseaux migrateurs dans la Baie Lavallière.

À la fin novembre 2013, la station de pompage près de la rivière Petit chenal a été construite et le bout de digue qui restait à construire est complété, soit environ 150 mètres de digues dans la partie la plus humide de la baie. Pour ces travaux, on a dû camionner le matériel à partir d'un banc d'emprunt situé sur les hautes terres, le long de la rivière Yamaska.

En 2014, il restera à compléter l'ensemencement de la digue et la construction d'une ligne électrique jusqu'à la station de pompage. L'ouvrage sera mis en eau en 2015, pour permettre à la végétation de s'implanter sur la digue. Le marais St-Louis a été réalisé par Canards Illimités Canada et le Gouvernement du Québec avec la participation du Plan Nord américain de la Sauvagine, Habitat Faunique Canada, la Fondation de la Faune du Québec et Arcelor Mittal.



Demande de changement réglementaire

Par Alain Desmarais

La Fédération québécoise des Chasseurs et pêcheurs demande au Service Canadien de la faune d'Environnement Canada (S.C.F) d'abolir l'obligation de conserver une aile avec ses plumes sur les oiseaux migrateurs récoltés à la chasse lors de leur transport au domicile. Le S.C.F. étudie plutôt la possibilité de conserver une tête intacte munie de ses plumes.

Canards Noirs

Pour la saison 2014-2015, le S.C.F. nous informe qu'il y aura un retour aux limites quotidiennes antérieure pour le canard noir. Soit 4 par jour pour les districts A, B, C, D et E. Pour le district F, ce sera 4 par jour à l'Est de la route 155 et de l'autoroute 55. Et 2 canards noirs par jour à l'ouest. La limite de possession restera à 18.

Selon le S.C.F. une des raisons qui justifie ce changement réglementaire est l'augmentation de la population du canard colvert qui joue en défaveur des populations de canards noirs. Suite à cette décision, la F.D.C.P. à déposée une demande permettant la récolte de 2 canards colverts supplémentaires aux chasseurs qui ont préalablement atteint leur limite quotidienne de six canards. Ce qui porterait cette limite à 8.

Changement réglementaire au 2 ans

À partir de 2014-2015, le S.C.F. émettra une réglementation sur la chasse aux oiseaux migrateurs pour une période pluriannuelle (2 ans). Soit automne 2014 printemps 2015, automne 2015 printemps 2016. Il pourrait y avoir une exception, le canard noir, en raison de l'entente internationale qui est révisé chaque année.

Salon plein air, chasse et pêche Trois-Rivières

Encore cette année, l'équipe de bénévoles du Regroupement des Sauvaginiens du Lac St-Pierre était au rendez-vous des chasseurs lors du Salon plein air, chasse et pêche Trois-Rivières qui s'est déroulé du 27 au 30 mars au Centre Alphonse Desjardins. Voici quelques photos de l'événement.



INVITATION À TOUS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi, 11 juin 2014 à 18 h 30

**420, route Marie-Victorin, Baie-du-Febvre,
François Bergeron, trésorier (450) 742-7260**

Lors de l'assemblée générale de 2014, il y aura le tirage annuel pour les membres en règle. Retournez le coupon détachable de la carte de membre accompagné d'un chèque de 10 \$ au nom du Regroupement des Sauvaginaires du Lac St-Pierre et vous courez la chance de remporter un des quatre prix indiqués au bas de la page. Une carte de membre OR est également disponible au coût de 100.00\$. Cette dernière vous permet d'être membre du Regroupement pendant 10 années consécutives sans avoir à renouveler votre carte à chaque année. De plus, elle offre l'avantage d'une protection contre l'augmentation du coût du membership.

Pour l'association, le principal avantage est de pouvoir compter sur une base de membres réguliers afin de permettre de concentrer les efforts de recrutement auprès de nouveaux membres plutôt que d'assurer le renouvellement des membres actuels.

1^{ER} PRIX	2^E PRIX	3^E PRIX
VALEUR DE 200 \$	VALEUR 60 \$	VALEUR DE 25 \$
Forfait de chasse aux canards à la Commune de Baie-du-Febvre pour une personne (non transférable) avec guide et chien rapporteur. www.canards.com	Appeaux à canard (Mayday)	Trois livres de recettes de sauvagine.

